EXPOSITION DE LONDRES.

RAPPORT

sur l'industrie du papier pour tentures,

lu à la Société industrielle de Mulhouse, séance du 27 Août 1851, par M. JEAN ZUBER fils, *ancien président de la Société.*

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous présenter un rapport sur les papiers de tentures qui figurent à l'Exposition de Londres, en comparant les produits des différentes nations qui s'y trouvent et en indiquant les chances d'importation pour les produits français auprès de chacune de ces nations.

Permettez, Messieurs, que dans mon travail j'étende un peu le cadre de votre programme et que je cherche à établir, autant que le peu de temps que j'ai pu consacrer à cette étude, me l'a permis :



1° L'historique de l'industrie du papier peint ;

2° La statistique de cette industrie chez les différentes nations qui l'exploitent ;

3° Le régime commercial sous lequel cette exploitation a lieu chez chacune d'elles et le degré de développement ou de perfection auquel chacune est parvenue sous son régime particulier.

J'ose espérer que de cet examen pourront résulter quelques déductions utiles à la grande question qui s'agite en ce moment dans le monde commercial, à savoir : *quel est le système le plus propre à relever l'industrie d'un pays ?*

CHAPITRE Ier.

Historique.

L'industrie du papier peint nous vient de la *Chine*, comme celle des toiles peintes nous vient de l'Inde : les deux y sont exercées encore aujourd'hui plutôt par le simple travail de la main que par des moyens mécaniques ; les papiers peints chinois, toutefois, montrent assez fréquemment l'emploi de la planche pour mar-

quer les contours des dessins : tout le reste est peint à la main, et presqu'exclusivement en nuances fondues.

De la *Chine*, l'industrie du papier peint a passé en *Angleterre*, vers le milieu du dernier siècle; on y cite des manufactures en 1746, si je ne me trompe. Alors encore c'est le procédé chinois qui paraît avoir dominé dans la manipulation; on imprimait cependant davantage, et au lieu du simple contour, c'était un géométral et un foncé, à en juger d'après des planches fort anciennes et fort remarquables que conserve l'un des membres du jury anglais, M. *Crace*. Ces planches sont fort légères, avec une simple doublure en sapin, et ce qui les distingue surtout, ce sont leurs grandes dimensions ; j'en ai vu qui ont plus de deux mètres de long, et je suis encore à me demander comment elles pouvaient servir à l'impression, telle qu'on la pratique aujourd'hui.

De l'*Angleterre*, l'industrie du papier peint a passé en *France*, vers la fin du dernier siècle, en 1780 environ. Les premiers fabricants qui s'établirent en France, s'appelèrent *Arthur* et *Robert;* les seconds, *Réveillon:* ce fut par le pillage des ateliers de ces derniers, situés au faubourg St.-Antoine, que commença la révo-

lution de 1789. Le 3e fabricant s'appela *Legrand;* ces trois fabricants s'établirent à Paris. En 1790 s'établit *notre maison* à Mulhouse; un peu plus tard *Jos. Dufour,* à Mâcon, qui, au bout d'un certain temps, se fixa à Paris. Lyon vit surgir quelques établissements assez considérables, peu de temps après; mais bientôt Paris devint le centre de cette industrie en France, et s'est maintenu dans cette position jusqu'à ce jour; comme, de son côté, Londres avait concentré cette branche dans ses murs, jusque il y a peu d'années.

L'*Allemagne* commença la fabrication des papiers peints après la France, mais sur une assez faible échelle; puis vinrent la *Suisse*, la *Hollande*, la *Belgique*, sur une plus petite échelle encore. *Vienne*, en Autriche, et plus tard *Varsovie*, virent fonder chacune un établissement avec des éléments tirés de notre maison. La *Russie* eut sa fabrique impériale à *Szarko Szelo*, qui mangea des millions, sans rien produire; l'Espagne eut sa fabrique fondée à *Madrid*, par un Français, *Giroud de Villette.*

Telle a été la situation de notre industrie il y a une vingtaine d'années; c'est-à-dire que l'on comptait alors en Angleterre une vingtaine d'etablissements, en France une trentaine, en



Allemagne une dixaine, et dans chacun des autres pays cités 1 à 2 établissements.

Dans presque tous ces pays, à l'exception de l'Allemagne, de la Suisse et de la Hollande, la prohibition protégeait jusqu'à ladite époque l'industrie du papier peint, et l'on peut admettre que, du commencement de ce siècle jusque vers 1825, sa situation dans les pays respectifs resta à peu près stationnaire. Ce n'est qu'à partir de cette dernière époque que l'on peut signaler un mouvement que nous étudierons pour chaque pays en particulier, et qui se liait le plus souvent à quelque mesure douanière; ainsi, quelques-uns des pays qui étaient jusqu'alors sous le régime prohibitif, notamment l'Angleterre et la Russie, admirent les papiers peints étrangers, quoiqu'à des droits encore très-élevés; d'autres, comme l'Allemagne et les États-Unis, où les droits d'entrée furent dans le principe nuls ou insignifiants, les augmentèrent au contraire considérablement.

Quant aux progrès réalisés dans les procédés de fabrication, ils sont dus presqu'exclusivement à la France, qui, comme on l'a vu, se plaça de bonne heure au premier rang dans cette industrie; la peinture à la main, qui exista encore partiellement dans les établissements

Robert et *Reveillon*, fut entièrement substituée par l'impression à la planche, dans notre établissement et celui de M. *Dufour*. C'est entre 1792 à 1794 que *notre maison* produisit ces *belles tentures à fleurs*, composées par *Malaine* le père, et qui encore aujourd'hui servent d'étude et de modèle à nos dessinateurs sur étoffe comme sur papier; et c'est en 1804 que *notre maison* et celle de M. *Dufour* entreprirent les premières d'exécuter ces *grands décors à paysage*, occupant un espace de 15 à 20 mètres, et qui encore aujourd'hui sont considérés comme le genre le plus difficile à exécuter dans notre partie: M. Dufour exécuta le premier paysage en grisaille; nous le premier en colorié. A partir de 1819 commença la série des innovations plus importantes dont notre maison dota l'industrie des papiers peints et dont les principales sont: la *fabrication et l'emploi des rouleaux sans fin*; la *fabrication et l'emploi du jaune de chrôme*, *du bleu minéral*, *du vert de Schweinfurt et de l'outremer*; le *procédé des teintes fondues*, dû à notre parent *Michel Spoerlin*, de Vienne, et à l'écrivain; l'*impression au cylindre en cuivre*, et enfin l'*appareil à faire les rayures*.

Il est un seul procédé, à la vérité très-intéressant, qui paraît nous être venu d'Angleterre,

dès le principe, c'est *celui du velouté sur papier*; mais ce procédé a été beaucoup perfectionné en France, et, en dernier lieu, surtout, par l'application *du lustrage*.

Enfin, et depuis peu d'années seulement, l'*impression au cylindre en relief à beaucoup de couleurs*, jointe au *fonçage* et au *satinage mécaniques*, est venue donner une nouvelle impulsion, et, je puis dire, une nouvelle direction à la fabrication du papier peint. Ces derniers progrès ne devaient pas se réaliser sur le continent, où le bas prix de la main-d'œuvre ne gêne en rien le fabricant; ils nous viennent en effet de l'Amérique du nord et de l'Angleterre.

L'*Amérique*, ce pays vierge et génial, n'a commencé à fabriquer que depuis peu d'années, mais, comme en toute chose, il s'est frayé sa voie à lui; les mains y étant rares, il s'est adressé à la vapeur: chaque fabrique de papiers peints qui s'y est fondée, a commencé par monter une machine à vapeur et à lui demander le principal travail. Ainsi, ils foncent, ils satinent, ils impriment à la vapeur; assez mal, à la vérité, mais peu leur importe: ils produisent beaucoup et à bon marché, c'est tout ce qu'il leur faut.

L'*Angleterre*, grâce à l'impulsion donnée par sa nouvelle législation douanière, a suivi ce sys-

tème, depuis deux ans, époque d'une forte réduction de droits à l'entrée; *Manchester* s'est fait le redoutable concurrent de la vieille *Londres:* un établissement colossal s'y est créé sur un système entièrement mécanique; un second vient de surgir à côté de lui, et tandis que les Américains n'ont osé aborder qu'une machine à imprimer, assez imparfaite, à 3 couleurs, Manchester imprime aujourd'hui 15 *couleurs* à la fois, et l'établissement des *frères Potter*, avec leur papeterie et leurs 8 machines à imprimer, produit à lui seul 8 à 10,000 rouleaux par jour, c'est-à-dire plus que toutes les fabriques de Londres réunies.

La France suivra-t-elle ce mouvement? — Ma maison a voulu en prendre l'initiative, et depuis six mois cette fabrication mécanique est organisée chez nous.

CHAPITRE II.

Statistique.

Rien n'est difficile comme d'établir une statistique rigoureuse dans notre industrie. On

parvient bien à connaître à peu près le nombre de tables d'impression qui existent, mais ces tables ne travaillent pas toute l'année et leur production, soit en nombre de rouleaux, soit en valeur, est extrêmement variable. Me trouvant en relations avec la plupart des fabricants de papiers peints existants (ceux de la Chine exceptés), j'ai cru devoir chercher à établir approximativement l'importance de cette industrie dans chaque pays, en prenant des moyennes, et en me basant, quant à l'évaluation des produits, sur les prix de vente, comparativement plus ou moins élevés, que je sais exister dans chaque pays; j'ai cru aussi devoir réduire les rouleaux anglais, qui sont plus grands, aux dimensions adoptées partout ailleurs et qui sont 0^{m},50 de large sur 8^{m},75 de long.

C'est d'après ces données, et aidé par MM. mes collègues des pays hors de France, auxquels j'en exprime ici toute ma reconnaissance, que j'ai établi le tableau suivant, que je fais suivre d'une liste des noms des exposants pour chaque pays, avec indication des principaux articles exposés, ainsi que d'un tableau des récompenses obtenues pour l'industrie du papier peint aux expositions de Paris et de Londres.



STATISTIQUE de la fabrication des papiers peints en 1851.

PAYS.	NOMBRE de TABLES.	NOMBRE DE MACHINES.	NOMBRE d'ouvriers	CHEVAUX DE FORCE.	NOMBRE DE ROULEAUX produits.	VALEUR EN FRANCS.	MOYENNE d'un ROULEAU.
Angleterre	600		1,900		2,300,000	f. 7,500,000	f. 3.25
		20 mach. à imprimer et à foncer.	100	30 chev.	3,200,000	2,500,000	» 75
France	1,200		4,500		6,000,000	8,300,000	1.35
		20 mach. diverses	50	10 id.	200,000	200,000	1 »
Zollverein	400	14 id.	1,500		1,500,000	1,500,000	1 »
Belgique.........	150	6 id.	600		600,000	1,000,000	1.65
Hollande	50		200		250,000	300,000	1.20
Suisse...........	30		100		100,000	100,000	1 »
Autriche.........	60	4 id.	250		200,000	600,000	3 «
Piémont	40		150		200,000	200,000	1 »
Russie	100	4 id.	400		500,000	1,500,000	3 »
Suède et Danemarc.	30		100		100,000	200,000	2 »
Espagne	100	2 id.	400		400,000	700,000	1.75
Etats-Unis	400	50 mach. à imprimer et à satiner.	1,600		7,750,000	8,900,000	1.15
			150	200 id.			
Totaux	3,160 tables.	120 machines.	12,000 ouvriers.	240 chev.	23,300,000 rouleaux.	33,500,000	

NB. On n'a fait figurer comme produit de machines que celui des machines à imprimer, les autres machines rentrant dans les opérations préparatoires.



LISTE

des fabricants de papiers peints qui ont figuré à l'Exposition.

ANGLETERRE. — 35 EXPOSANTS.

Londres. — TOWSEND PACKER et Ce. Beaux décors à fleurs et panneaux veloutés, bonne fabrication.

Id. H. TURNER et Ce. Panneaux veloutés à plusieurs laines, décors boiserie, bonne exécution.

Id. J. WOOLAMS et Ce. Jolis décors. Papiers dorés bien faits. Impression mécanique à plusieurs couleurs, parfaite.

Id. W. WOOLAMS et Ce. Décors coloriés variés, assez bonne fabrication.

Id. WILLIAMS COOPERS et Ce. Assortiment complet en décors et papiers courants, bien exécutés. Les papiers teinte de fonds, parfaits.

Id. HINSCHLIFF et Ce. Jolis décors, coloris un peu cru. Décor rehaussé d'argent, de bon goût.

Id. JEFFREY ALLEN et Ce. Dessins à fleurs, d'une exécution parfaite.

Petits tableaux coloriés à sujets de chasse, premier essai de ce genre en Angleterre. Impression mécanique passable.

Londres. — ARTHUR. D'assez bons décors.

Id. SCOTT CUTBERTSON et Ce. Décors divers. D'assez bons veloutés.

Id. R. HORNE. Décors à imitation bois, fort remarquables.

Id. NORWOOD. Décor gothique, un peu lourd d'exécution.

Manchester. CH. et E. POTTER. Impression mécanique à 15 cylindres, laissant beaucoup à désirer mais faisant assez d'effet.

Id. HEYWOOD et Ce. Impression mécanique à 14 cylindres, moins bonne que la précédente. Papiers veloutés mécaniques bien faits.

FRANCE. — 9 EXPOSANTS.

Paris. — DÉLICOURT. Grand décor à chasse-paysage en colorié, imitation Gobelins, effet un peu sombre, encadrement en dorure d'une grande richesse. Deux tableaux d'église imitant parfaitement le bas-relief.

Assortiment de dessins complet et s'attaquant à toutes les difficultés d'exécution.

Paris. — MADER FRÈRES. Grand décor à paysage et figures imitant une ébauche de peinture, encadrement d'architecture gracieux et riche. Décor à figures coloriées, les Muses, d'un fini d'exécution remarquable. Beau dessin à lampaze velouté.

Id. LAPEYRE KOB et Ce. Grand décor à galerie de jardin avec pilastres et statues, conception large mais de réussite médiocre à l'exécution, qui manque de vigueur. Très-beaux dessins en veloutés et dorés à grand effet.

Id. GENOUX. Quelques bons dessins à plusieurs laines.

Id. MARGUERIE. Veloutés à effets transparents, quelques-uns de bonne réussite.

Rixheim. - J. ZUBER et Ce. Grand décor à paysage et fleurs, en colorié et à teintes fondues, représentant la Flore des 4 parties du monde. Impressions

au cylindre en cuivre. Rayures et écossais mécaniques. Perses lissés. Papiers riches de tout genre.

BELGIQUE. — 2 Exposants.

Bruxelles. — E. Devis. Grands dessins veloutés à plusieurs laines, imitation en partie des papiers français, mais d'assez bonne exécution.

Id. Picard-Masy. Même genre que le précédent. De grands panneaux veloutés de dimensions extraordinaires sont remarquables.

RUSSIE. — 1 Exposant.

Varsovie — Rahn et Vetter. Très-bonne fabrication, mais copiée en majeure partie d'articles français.

AUTRICHE. — 1 Exposant.

Vienne. — Spoerlin et Zimmermann. Beaux décors pour plafonds.

ZOLLVEREIN. — 4 Exposants.

Cologne. — Flamersheim. Grande tenture à 5 laines imitant bien le tapis.

Luxembourg. Lamort. Assez bonne fabrication en articles riches et courants.

Düsseldorf. F. van Lippe. Fabrication médiocre.

Cassel. — Arnold et Fils. Fabrication inférieure.

Mannheim. Engelhardt et Karth. Bonne fabrication dans tous les genres.

NB. Le Zollverein n'est pas convenablement représenté.

ETATS-UNIS. — 1 Exposant.

Philadelphie. Howell et Frères. Bon satinage mécanique. Impression très-inférieure et copies de dessins français.



RÉCOMPENSES accordées à l'industrie des Papiers de Tenture, aux expositions de Paris de 1834, 1839, 1844 et 1849, et à la grande exposition de Londres de 1851.

NOMS DES EXPOSANTS.	PARIS 1834.	PARIS 1839.	PARIS 1844.	PARIS 1849.	LONDRES 1851.
J. ZUBER ET Ce, à Rixheim, Haut-Rhin ...	méd. d'or et croix d'hon.	Rappel de la méd. d'or.	Rappel de la méd. d'or.	nouv. m. d'or et croix d'hon.	deux médailles de jury. [1]
Ve MADER, à Paris.....	méd. d'argent.	nouv. m. d'arg.	nouv. m. d'arg	Rappel de la méd. d'argent.	méd. de jury.
DELICOURT, à Paris....		méd. d'argent.	méd. d'or.	Rappel de la méd. d'or.	méd. du conseil
LAPEYRE KOB et Ce, à Paris			méd. d'argent.	nouv. m. d'arg.	
BRIÈRE, à Paris.......			m. de bronze.		
GENOUX, à Paris......			id.	Rappel de la m. de bronze.	mention honorable.

1 La classe 26, présidée par le professeur Roesner, de Vienne, considérant les perfectionnements importants apportés par la maison J. Zuber et Ce dans la fabrication des papiers peints, a décidé qu'elle méritait la grande médaille. Conformément aux statuts du jury, cette décision de la classe 26 fut soumise à la sanction du groupe E, assemblée des classes 26, 27, 28 et 29. — 24 jurés étaient présents : 12 votèrent pour et 12 contre ; le président (lord Canning) étant contraire à la proposition et sa voix étant prépondérante, la grande médaille ne fut pas accordée. Le rapporteur du jury français a protesté contre cette décision.



NOMS DES EXPOSANTS.	PARIS 1834.	PARIS 1839.	PARIS 1844.	PARIS 1849.	LONDRES 1851.
Pignet, à Lyon			méd. de bronze		
Marguerie, à Paris ...			id.	méd. d'argent.	ment. honor.
Riottot, à id.				m. de bronze.	
Magnier Clerc et Ce, à id.				id.	
Townsend Parker et Ce, à Londres					méd. de jury.
Arthur, Angleterre ...					ment. honor.
Hinchliff et Ce, id. ...					id.
Simpson, id. ...					id.
Turner et Ce, id. ...					id.
J. Woolams et Ce, id. ...					id.
Heywood et Ce, id. ...					id.
C. H. et E. Potter, id....					id.
Devis, Belgique					id.

CHAPITRE III.

Régimes douaniers.

ANGLETERRE.

Jusqu'en 1825 l'industrie du papier peint fut protégée en Angleterre par la prohibition absolue; elle fut soumise, en outre, jusqu'en 1836, à un impôt du timbre, fort onéreux dans son application : car, avant l'adoption du papier sans fin, chaque rouleau, composé de 24 feuilles, recevait à l'envers 24 timbres et de plus 2 timbres pour marquer les deux bouts; ce droit s'élevait à environ fr. 1.55 par rouleau.

En 1825, le ministre Huskinson leva la prohibition et la remplaça par un droit de un shelling par yard carré; ce qui, pour un rouleau de dimensions françaises, équivalait à près de fr. 7 : ce droit était exorbitant. J'eus néanmoins la curiosité de faire le voyage pour examiner si des importations seraient possibles à ce taux, et, à mon grand étonnement, je pus traiter des affaires assez importantes. « *You beat us completely* », fut l'exclamation que j'entendis habituellement en montrant nos produits. Cet état de choses continua jusqu'en 1834. Toutefois

nos importations poussèrent les fabricants anglais vers le progrès, au point qu'à cette époque le gouvernement anglais réduisit les droits d'entrée à moitié et annula en même temps l'impôt du timbre sur les papiers peints. Nos affaires n'en augmentèrent pas, mais l'industrie anglaise continua à faire des progrès tels, qu'en 1846 sir Robert Peel réduisit les droits d'entrée de rechef des deux tiers, c'est-à-dire à 2 pences par yard, soit environ fr. 1 le rouleau. Le choc qui en résulta fut assez violent, mais il devint promptement salutaire : nos importations doublèrent pendant la première année de l'établissement des nouveaux droits, mais elles redescendirent rapidement, *et aujourd'hui, avec un droït six fois moïndre qu'en* 1825, *nous avons de la peine à introduïre pour une même somme de marchandises !* C'est que depuis 1846 l'industrie des papiers peints anglais s'est développée d'une manière fort remarquable : l'exposition en fait foi. La fabrication de Londres, qui s'applique de préférence aux articles fins, frise aujourd'hui de très-près celle de France, et la fabrication de Manchester menace déjà de la dépasser pour les articles ordinaires !

Il résulte de ce qui précède :

1° Que sous le régime prohibitif, aggravé à la

vérité par un impôt fiscal, l'industrie des papiers peints est restée stationnaire en Angleterre pendant 3/4 de siècle.

2° Que sous le régime de droits protecteurs, graduellement diminués, elle a fait des progrès immenses et incontestables.

FRANCE.

Rien n'est changé dans le régime douanier français depuis un demi-siècle à l'égard des papiers peints; cette industrie est protégée par un droit prohibitif qui n'a jamais permis la moindre introduction de produits étrangers. Les uns diront que c'est grâce à ce régime que cette industrie a pris les développements et le rang qu'elle occupe, au point de pouvoir exporter presque la moitié de son produit. D'autres, au contraire, et je suis de ce nombre, diront que, si ce régime a pu lui être utile dans le principe, il a, dans les derniers temps, amené des crises désastreuses, en poussant la concurrence intérieure dans ses dernières limites, et que le moment est venu de le modifier.

Tant que, par l'émulation intérieure, et par les éléments de succès inhérents au pays, cette industrie a pu progresser, la protection exagé-

rée dont elle jouit pouvait être maintenue sans trop d'inconvénients; aujourd'hui il en est autrement: d'autres pays nous ont dépassés pour la fabrication mécanique; cette fabrication deviendra importante, pour les affaires d'exportation principalement: si ce ne sont les Anglais qui, pour le moment, nous feront une guerre sensible à cause des prix plus élevés qu'ils payent le papier blanc, ce seront les Belges, ce seront d'autres pays, qui s'empareront de ces moyens pour nous enlever des débouchés. D'un autre côté, la fabrication anglaise de papiers fins fera de nouveaux progrès dont nous pourrons peut-être tirer parti: une possibilité d'introduction en France de papiers peints étrangers, sur une faible échelle, à titre d'échantillons et de stimulant, donnerait, j'en suis convaincu, une impulsion salutaire à notre industrie, sans la compromettre en rien; car jamais la France ne perdra son rang pour les articles de goût: l'exposition de Londres l'a prouvé une fois de plus.

Je ne m'opposerai donc pas, pour ma part, à une forte réduction, à la levée entière même de la protection dont jouit notre article, si, en échange de cet abandon, on peut nous procurer de nouvelles facilités pour nos exportations, et j'en reviens, à cette occasion, à mon ancien

dicton : « *Une industrie qui exporte beaucoup,* « *est devenue mûre pour le régime de la liberté.* »

ALLEMAGNE.

L'Allemagne n'a protégé l'industrie du papier peint qu'à dater de 1842, époque de la formation du Zollverein. Jusque-là, et sous le régime de la liberté, il s'y était formé et développé une dixaine d'établissements d'importance moyenne; la France fournissait une bonne partie de la consommation. En 1842, un droit d'entrée, équivalant à environ 45 centimes par rouleau, fut établi par le Zollverein : ce qui donna une certaine impulsion à l'industrie indigène ; toutefois, les importations françaises purent continuer pour les articles de haute nouveauté. En 1846, ces droits d'entrée furent doublés par suite d'une mesure de représaille contre la France, et, dès ce moment, nos importations cessèrent presqu'entièrement. La fabrication du pays en reçut une nouvelle impulsion; la proximité de notre établissement permit d'en débaucher des ouvriers et contre-maîtres, et quelques nouveaux établissements furent ainsi créés dans le Zollverein. Ces établissemens se soutinrent depuis cette époque, sans augmenter, tou-

tefois ; il arriva là ce qui est arrivé en France : la concurrence intérieure s'établit de façon à faire baisser les prix à leur minimum. Les papiers peints se fabriquent aujourd'hui en Allemagne à aussi bas prix qu'en France ; mais la consommation des articles fins y a beaucoup diminué, puisque la France seule aurait pu, par le bon goût et la nouveauté, en maintenir la vente dans ce pays. *Il y aurait tout à gagner pour les deux pays, si les barrières étaient entièrement levées de part et d'autre.* La France trouverait dans le Zollverein un débouché que celui-ci laisse échapper, et les fabricants du pays profiteraient de cette mesure pour tirer avec avantage de France certains articles de fabrication compliquée, qu'ils établissent par eux-mêmes aujourd'hui, moins bien et avec plus de frais.

BELGIQUE. HOLLANDE. SUISSE. PIÉMONT.

Ces 4 pays se trouvent dans des conditions presqu'identiques : la fabrication s'y est établie et développée sous le régime de la liberté, et les importations peuvent s'y faire sous des droits très-modiques (environ 10 % de la valeur) et qui n'ont pas toujours existé. Les 3 derniers

pays ne fabriquent que pour leur consommation; la Belgique, par contre, exporte un peu, et sa fabrication a presque doublé dans les dernières années : tous ces pays en sont réduits cependant à copier les articles français et n'ont jamais rien créé par eux-mêmes ; mais il n'en est pas moins constant que, *sous le régime de la liberté ou d'une très-faible protection*, *leur industrie s'est développée*.

AUTRICHE. RUSSIE. ESPAGNE.

Je classe ces trois pays dans la même catégorie, les trois ayant protégé l'industrie du papier peint jusque dans ces derniers temps, par la prohibition plus ou moins absolue, et les mêmes effets en étant résultés pour les trois, c'est-à-dire *un état stationnaire pendant un demi-siècle*. Un à deux établissements ont végété dans chacun de ces pays jusqu'il y a 5 à 6 ans; alors quelques nouvelles fabriques s'y formèrent, sans toutefois prendre de développement. En Russie cependant il y eut plus d'impulsion que dans les deux autres États, mais ce fut aussi ce pays qui le premier leva la prohibition : il en fit un premier essai en 1820, où les papiers peints furent admis avec un droit d'environ 5 fr. le rouleau.

Des introductions eurent lieu avec ces droits élevés, mais quelques années plus tard la prohibition fut rétablie jusqu'en 1841, où les papiers peints purent derechef entrer, moyennant un droit d'environ 3 fr. par rouleau; enfin, depuis cette année, ce droit est réduit à moitié.

L'Espagne a suivi cette marche depuis 2 ans et s'en trouve bien aussi; enfin l'Autriche, qui depuis 1845 avait remplacé la prohibition par un droit d'environ 2 fr. et qui a vu depuis cette époque plusieurs nouvelles fabriques se créer dans le pays, est à la veille de réduire considérablement ce droit: ce qui prouverait que son industrie ne s'est pas sentie atteinte par la levée de la prohibition.

Pour ces 3 pays je puis tirer les mêmes conclusions que pour l'Angleterre, à savoir: *qu'une protection graduellement diminuée a pu seule donner de l'impulsion à leur industrie*.

ETATS-UNIS.

L'Amérique du nord a pris rang la dernière parmi les pays producteurs de papiers de tentures; mais le jeune géant y a fait des pas de géant: il y a aujourd'hui des établissements de premier ordre quant à leur étendue. Sa fabrica-

tion ne remonte qu'à 8 à 10 ans, elle est protégée par un droit primitivement de 15 %, aujourd'hui de 25 % de la valeur; mais ce droit est purement fiscal, et j'ai la conviction que, *même sans protection aucune, cette industrie serait devenue dans ce pays ce qu'elle est aujourd'hui.* Ce peuple ne s'embarrasse guère de la concurrence étrangère : il ne s'embarrasse guère non plus de savoir comment on fabrique ailleurs ; il lui fallait un produit à bon marché, fait par lui-même ; il l'a fait par ses moyens à lui et sur une large échelle. Les Américains achèteront à la France le papier de luxe, ils fabriqueront eux-mêmes le papier de grosse consommation, que cette fabrication soit protégée ou non ; car déjà elle livre aux prix de France les articles ordinaires : seulement, elle fabrique moins bien.

CONCLUSIONS.

Ayant ainsi passé en revue tous les pays produisant du papier peint, à l'exception de la Chine (où nous savons cependant que cette industrie reste complétement stationnaire) ; ayant de plus étudié avec soin les produits figurant à

l'exposition de Londres, je crois pouvoir en déduire les conclusions suivantes :

1° Pour les papiers de luxe, la France restera sans rivale.

2° Pour les papiers ordinaires, elle a besoin d'une impulsion, si elle ne doit voir diminuer ses débouchés à l'extérieur.

3° Cette impulsion ne peut lui venir que par une forte diminution ou l'abolition entière de la protection dont elle jouit; à condition toutefois que le gouvernement se serve de cette arme pour lui faciliter ses exportations.

MESSIEURS,

J'ai terminé le travail spécial dont vous avez bien voulu me charger; permettez-moi quelques mots encore pour rattacher ce travail à la question générale de la *prohibition*, des *droits protecteurs*, et *de la liberté*. Mes opinions à ce sujet ont été dénaturées dans un écrit publié par un de nos membres correspondants, je tacherai de les préciser davantage.

Je crois la *prohibition* absolument contraire à l'intérêt même de n'importe quelle branche d'industrie, et je la crois contraire surtout à

l'esprit de liberté qui aujourd'hui a pénétré chez tous les peuples civilisés. Il pouvait y avoir un temps où ce moyen violent était utile pour provoquer la création d'entreprises industrielles dans des pays encore vierges d'industrie ; mais je soutiens qu'aujourd'hui l'esprit d'entreprise est suffisamment éveillé de par le monde, et qu'il n'a plus besoin d'un stimulant aussi suranné et aussi inique. Je dis inique, car, je le demande, de quel droit m'empêche-t-on, moi, citoyen d'un pays qui se dit libre, d'acheter avec mon argent *ce qu'il me plaît et où cela me plaît ?* De quel droit me force-t-on *de n'acheter tel objet que chez un tel et au prix qu'il lui plaira de m'imposer ?*

Quant au pouvoir du régime prohibitif, de pousser une industrie vers le progrès, je le nie absolument. Certaines industries, placées dans les conditions voulues, progresseront *malgré* la prohibition, mais jamais *par* la prohibition. La prohibition est un éteignoir, elle endort; elle est le *monopole*, et jamais le monopole n'a su engendrer le progrès ! Aujourd'hui, en France, la prohibition devient une véritable entrave pour bien des industries ; j'en pourrais citer des exemples frappants !

Il en est tout autrement de la *protection*. La

protection est indispensable pour certaines branches, que des raisons d'État commandent de soutenir. Mais elle est en même temps un puissant moyen de pousser les industries qui en ont besoin, vers le progrès; il suffit, pour cela, *de la graduer avec discernement*. Ainsi, je pose en fait, que jamais l'industrie cotonnière ne pourra se passer entièrement de protection en France. Donnez-lui la libre entrée des matières premières; mettez-là, sous ce rapport, dans les conditions de la Suisse, elle ne pourra pas encore lutter avec elle : elle n'aura ni ses impositions considérablement moindres, ni la simplicité de mœurs et de besoins de sa classe ouvrière ; puis la Suisse elle-même pourra-t-elle toujours se passer de protection en face de la concurrence anglaise et peut-être un jour américaine? L'industrie cotonnière est en Europe une industrie factice, car elle ne tient pas aux entrailles de la terre, elle tire sa matière première d'un pays lointain ; elle aura toujours besoin en France de protection pour pouvoir vivre; seulement si vous voulez la rendre forte, vigoureuse, ne la protégez pas outre mesure et diminuez cette protection à mesure qu'elle-même en aura moins besoin.

Je dis donc qu'il faut de la protection pour

certaines industries manufacturières et même agricoles. L'Angleterre nous le prouve mieux qu'aucun autre peuple, car, tout en appliquant avec vigueur le régime de la liberté complète, ou celui de la protection graduellement diminuée, aux branches d'industrie pour lesquelles ces régimes sont indiqués, elle couvre d'une protection très-puissante celles des industries qui, par un motif ou un autre, exigent cet autre régime. Je vous ai montré combien elle protége encore aujourd'hui l'industrie du papier peint, après l'avoir tirée de sa mauvaise position avec une sollicitude remarquable. Voyez d'un autre côté comme elle protége encore avec énergie la grande industrie de la bière, en repoussant les vins par des droits inabordables à la consommation, et en stimulant cependant la fabrication de la bière par une forte diminution de protection, réduite, depuis 1846, de L. s. 3 à L. s. 1 par baril de 32 gallons. — Parcourez ainsi toutes les séries des dispositions douanières anglaises, vous retrouverez partout l'application de l'un des trois systèmes, à savoir : *protection forte*, *protection diminuée*, *liberté entière*, suivant les besoins et la position de chaque industrie. De ce qu'elle ait pu soumettre au système de la liberté un plus grand nombre d'industries

qu'aucune autre nation, il ne s'en suit pas que, pour cela, elle ait sacrifié, par une mesure intempestive, une seule de ses autres industries, qui ne sont pas susceptibles de ce régime. C'est à imiter ces grands maîtres en industrie qu'il faut nous appliquer ; en nous pénétrant bien de la marche qu'ils ont adoptée, et en nous l'appropriant avec discernement. J'ai hâte de terminer, en disant que, dans ma pensée, le régime *de la liberté* ne doit s'appliquer à celles des branches d'industrie qui sont devenues assez fortes pour la soutenir et en profiter, qu'après leur avoir fait traverser l'échelle d'une protection décroissante ; mais j'ajoute que, dans ma pensée aussi, ce régime de la liberté, une fois qu'il est devenu possible pour une industrie, *lui donne une impulsion si forte*, *lui crée une position tellement inexpugnable*, *que ce sont ces industries seules qui deviennent la véritable richesse d'un pays.* C'est ce que l'Angleterre a parfaitement compris, c'est ce qu'elle a exécuté avec une persévérance digne du succès qu'elle obtient ; et j'en appelle ici au témoignage de tous ceux de mes collègues qui ont récemment visité l'Angleterre, si ces succès ne sont pas immenses et si, particulièrement, ils n'ont pas constaté des progrès inouïs dans toutes celles des branches d'indus-



trie de ce pays, qui sont exploitées sous le régime de la liberté. Nous avons sans contredit quelques branches d'industrie en France qui sont mûres pour la liberté, en petit nombre, à la vérité; mais enfin, je citerai la production de la soie, qui depuis 10 ans ne jouit plus d'aucune protection et qui, sous ce régime, a progressé au point de pouvoir exporter, même en payant des droits de sortie. Je citerai la grande industrie de vins; je citerai les industries dites parisiennes: procurez-leur des débouchés contre le sacrifice d'une protection inutile, ils ne demanderont pas mieux! — C'est au gouvernement à étudier la position de chacune, et à appliquer avec prudence le régime que chacune comporte ou exige. Mais, au nom du Ciel, au nom du progrès et de la liberté : *plus de prohibitions !*

Rixheim, 22 Août 1851.

J. Zuber fils,

Ancien président de la Société industrielle.

RAPPORT

Fait par M. Mias Braun, *au nom du comité de l'industrie du papier, dans la séance du* 26 *Novembre* 1851, *sur le travail de M.* Jean Zuber fils, *concernant les papiers de tenture.*

Le comité, en réservant tout ce qui, dans le rapport de M. Jean Zuber fils, a trait aux modifications à introduire dans le système douanier de France, approuve ce rapport, qui renferme les documents les plus intéressants sur l'industrie du papier peint, représentée à l'Exposition par les produits de presque tous les pays qui l'exploitent.

Le comité propose l'impression de ce rapport, et séparément celle de l'opinion émise par par M. Jean Zuber fils, à la suite du rapport, pour, cette dernière partie, être renvoyée au comité de la proposition d'une réforme douanière, nommé par la Société industrielle sur la proposition d'un de ses membres.

Le comité vote en même temps des remercîments à M. Jean Zuber fils, pour le travail qu'il lui a communiqué.

MULHOUSE. — IMP DE P. BARET.